



Mai 2017

## BULLETIN MUNICIPAL N° 24

Dépôt et publication Mairie de St Thomé  
Siret n° 21070300500012 APE 751A  
Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### **- EXTENSION DE L'ÉCOLE ET RÉNOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

La fin des travaux est prévue pour la semaine du 26 au 30 juin. La réception de ces travaux est annoncée pour le 3 juillet 2017.

La réfection de la toiture était une option du marché qui n'avait pas été retenue pour des raisons de prudence budgétaire. Ayant perçu une subvention du Conseil Départemental de 9 000 €, il a été décidé de demander des devis pour cette opération. Sur 6 entreprises contactées, 4 ont répondu au cahier des charges préparé par l'Architecte. Les travaux seront réalisés par l'entreprise BUIRET pendant les vacances scolaires d'été.

### **- ÉCOLE**

#### **PROJET NUMÉRIQUE**

Mardi 16 mai, la visite d'un représentant du Ministère de l'Education Nationale accompagné du Directeur d'Académie de Privas, de l'Inspectrice d'Académie du Pouzin et d'une technicienne chargée du numérique a eu lieu dans le cadre d'une tournée de visites d'écoles ayant soumis un projet numérique ; l'école de St Thomé est l'une des seules écoles primaires rurales retenue grâce à son projet portant sur les QR CODES. Ceci a été possible, à l'initiative du Directeur d'école, par le travail des élèves sur des tablettes achetées par la commune. Un retour très positif des responsables académiques nous a été transmis.

#### **INTERVENANT MUSIQUE**

La classe de maternelle (TPS au CP) va bénéficier de 15 séances d'une heure d'intervention musicale dispensées par un musicien qualifié affecté par le Conservatoire Ardèche Musique et Danse à la rentrée 2017. Ce dispositif financé, l'année scolaire précédente, en partie par le Conseil Départemental est désormais à la seule charge des communes, la loi NOTRe ayant redéfini les compétences des collectivités territoriales dans ce sens. Le coût des 15 séances s'élève pour St Thomé à 597 €.

#### **KERMESSE DE FIN D'ANNÉE**

La traditionnelle fête de fin d'année se déroulera le samedi 24 juin à partir de 15 h avec concours de pétanque, 18 h 30 apéritif, 21 h méchoui de sanglier au local des chasseurs, chemin de l'Amandier. Tarif 15 €, 7 € pour les moins de 12 ans.

### **- CABINE TÉLÉPHONIQUE**

La cabine téléphonique qui était installée sur la Place des Crottes a été démontée par un prestataire d'Orange.

### **- LUTTE ANTI-VECTORIELLE (Moustique Tigre)**

La commune de St Thomé est située dans une zone d'implantation suspectée du moustique tigre. Un arrêté préfectoral prescrit l'obligation de nommer un référent communal. Il aura pour fonction de recenser sur les espaces publics les lieux d'eaux stagnantes et de les supprimer. Il coordonnera un plan de sensibilisation de la population.

### **- JOURNÉE AMBROISIE**

A l'initiative du Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay et du Frayol, une journée citoyenne d'arrachage de l'ambroisie dans la rivière Escoutay se déroulera Dimanche 25 juin. Rendez-vous à 9 heures près du court de tennis, chemin de la Gravière. Pensez à vous munir de gants de jardinage, de bottes ou autres chaussures adaptées au lieu. Un apéritif sera offert aux bénévoles en fin de matinée. En cas de plus, la journée sera reportée au dimanche 2 juillet.

### **- LUTTE CONTRE LE BRUIT**

A l'approche des beaux jours, voici le rappel de la réglementation concernant les horaires des activités bruyantes (exemples : usage d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils électroménagers, pratique de jeux non adaptés aux locaux d'utilisation, fêtes privées, travaux de réparation et d'entretien, piscines, chiens ou animaux de basse-cour...) :

**Article 6 de l'arrêté préfectoral n°2016-048** : « les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 ».

### **- PRÉALABLES DU FESTIVAL D'ALBA**

Un spectacle gratuit dans le cadre des Préalables sera proposé à Saint-Thomé, terrain Le Clau, quartier les Crottes, le dimanche 18 juin à 15 h : « SAUT », spectacle d'acrobatie, tout public, durée 35 mn. Buvette sur place au profit de l'Amicale Laïque.

Les Préalables se poursuivent à Valvignères, au camping, à partir de 17 heures.

### **- ARDÉCHOISE DES JEUNES**

Comme l'année dernière, l'Ardéchoise fera « étape casse-croûte » à 12 heures près de l'école. Des animations ouvertes à tous sont prévues Place de l'Eglise et dans le Village. Afin d'assurer la sécurité des enfants et le bon déroulement de cet événement, le stationnement des véhicules sera interdit par arrêté municipal, Place de l'Eglise et Place du Jeu de boules, le jeudi 15 juin de 9 h à 16 h. Merci de votre compréhension.

Venez encourager les jeunes cyclistes qui arriveront de Valvignères et de Gras pour repartir vers Alba après la pause déjeuner. Les associations locales se sont mobilisées pour préparer un accueil décoré aux couleurs de l'Ardéchoise.

### **- NOUVEAU COMMERCE « Aux merveilleux »**

M. et Mme BLASCO ont ouvert leur commerce multi services le vendredi 19 mai. Ils peuvent servir des repas, des viennoiseries, diverses variétés de sandwiches, des boissons, des glaces artisanales ; ils assurent également un dépôt de pain et la vente du Dauphiné Libéré.

Nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans leur activité.

### **- CONCERT A L'ÉGLISE**

Le lundi 10 juillet, Messaoud BOUABDALLAH, ténor, accompagné d'un pianiste, propose comme l'année dernière, un concert lyrique à 20 h 30 à l'église de ST THOMÉ. Libre participation.

### **- ÉTAT CIVIL**

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance de Martin CASTERMANT le 13 mai, au foyer de Yann CASTERMANT et de Chloé CAMUS, domiciliés au quartier de la Coste. Félicitations aux heureux parents.